

Appel à projet artistique et culturel itinérant 2018-2019

APPEL À PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL ITINÉRANT

CADRE

L'Université Clermont Auvergne souhaite organiser un projet artistique et culturel itinérant sur le thème « Culture et handicap ». Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Handicap et citoyenneté » que l'Université porte avec l'Université de Saint-Boniface (Manitoba, Canada). Plus largement, il s'inscrit dans une dynamique forte de l'Université de porter une politique handicap ambitieuse à l'échelle de l'établissement. Le projet est conduit par l'Université avec l'implication étroite de son Service Université Culture et avec l'aide du ministère de la Culture, DRAC Auvergne Rhône Alpes.

Le projet sera doté d'un financement de 5 000 € pour la première saison, comprenant frais de déplacements et hébergement le cas échéant

ATTENTES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le projet, visant des démarches croisées entre culture et handicap, doit être en capacité de s'adresser à une **pluralité de publics** : étudiants, personnels enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques et plus largement tous publics, en situation ou non de handicap ; il doit pouvoir aussi intéresser les laboratoires de recherche dans leurs diversité disciplinaire : philosophie, ethnologie, sociologie, géographie, droit... Les différentes catégories de publics peuvent être mêlées. Le projet doit reposer fondamentalement sur la diversité des publics et la **mixité** entre personnes valides et personnes en situation de handicap ainsi qu'une mixité des handicaps concernés. Il s'inscrit dans la volonté d'un programme co-construit avec les personnes en situation de handicap, qui ne sauraient être simplement destinataires. Ils doivent aussi en être co-acteurs.

Le projet doit être en capacité de proposer une pratique encadrée, une démarche de spectateur accompagné, des **rencontres** et des **restitutions publiques** à l'occasion des colloques et actions du programme « Handicap et citoyenneté ». L'artiste ou le collectif sera amené à proposer des actions sur

chacun des sites de l'Université Clermont Auvergne et le cas échéant sur les sites hors UCA en lien avec le programme, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle et itinérante. Le projet doit comporter des allers-retours entre accompagnement et actions. Il doit être en mesure de s'appuyer sur les programmations des structures culturelles du **territoire** concerné pour la pratique de spectateurs.

Les jeunes volontaires en service civique prochainement recrutés par l'Université seront animateurs et passeurs d'un réseau à constituer. Ils seront le relai des responsables artistiques et culturels, des responsables relais des sites, des étudiants impliqués. Ils œuvreront pour établir et ou conforter les liens avec les partenaires territoriaux (collectivités, structures culturelles). Ils seront un relai pour l'artiste, la compagnie ou le collectif qui sera retenu pour le projet.

Il pourra être fait appel à un langage artistique spécifique ou à une démarche croisant les langages (arts plastiques, cinéma documentaire, écriture, photo, son...).

L'artiste, la compagnie ou le collectif doivent être professionnels et l'engagement doit pouvoir être pluriannuel (des actions en prolongement au présent appel à projet 2018-2019 devront être indiquées dans les candidatures)

Le dossier de candidature doit comporter le projet de l'artiste, de la compagnie ou du collectif accompagné d'un curriculum vitae des participants au projet. L'ensemble des documents doivent être remis aux deux adresses suivantes : **SUC@uca.fr** et **correspondant-handicap.drh@uca.fr**, avec la mention de l'objet : candidature « culture et handicap ».

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS POUR LE PROJET 2018-2019 :

- lundi 18 février 2019, 8h.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- adéquation de la proposition artistique au programme "handicap et citoyenneté" : 70 %,
- capacité de s'adresser à une pluralité de publics : 20 %,
- rayonnement sur le territoire UCA : 10 %.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME « HANDICAP ET CITOYENNETÉ »

L'objectif général du programme « Handicap et citoyenneté » est de **contribuer collectivement à l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap**. Il s'agit par ailleurs d'approfondir et partager les savoirs sur le handicap à partir de connaissances scientifiques, de perspectives expérientielles et d'

expressions artistiques et sportives, menées en commun entre les personnes, et ce, autant au sein du milieu universitaire qu'en dehors. Il s'agit aussi de consolider les réseaux de recherche francophone internationaux ; allier la réflexion et l'action, les expériences de vie et la recherche ; de proposer des groupes de travail et des ateliers mixtes ; de créer de vrais sas de travail en commun et de rencontres ; de développer une démarche culturelle propre à contribuer à transformer les représentations du handicap.

Des temps d'échanges scientifiques sont accompagnés de prestations culturelles et/ou sportives sur la base d'un travail en amont impliquant des personnes en situation de handicap et des personnes valides. La finalité n'est jamais en soi la manifestation, mais le travail qui est conduit avant et pendant et le plaisir partagé qui est aussi un instrument de citoyenneté en donnant les moyens d'un épanouissement des personnes.

Le projet associe plusieurs services de l'Université Clermont Auvergne : Relations internationales, Recherche, formation, Service université handicap, Ressources humaines (où est rattachée la correspondante handicap, Megan Carnal), Service université culture, Service universitaire des activités physiques et sportives, Service de santé universitaire. Plusieurs composantes et laboratoires sont également impliquées à l'instar du Centre Michel de l'Hospital (qui regroupe des juristes), du laboratoire Territoires (qui regroupent entre autres des géographes) ou encore du CELIS (qui regroupe des littéraires). Les différents sites de l'Université sont concernés.

Le programme vise à saisir les personnes dans leur globalité et il se situe dans le cadre des études critiques et des études sociales sur le handicap ainsi que de celui des études des minorités. Il ambitionne de consolider le champ des études francophones sur le handicap, de formuler des propositions d'actions et d'inclure des automatismes dans nos modes de fonctionnement eu égard au handicap, en matière de recherches, de formations, d'accessibilité y compris des outils, de recrutement et d'accompagnement dans l'emploi, de communication... Par son objet et par son approche théorique, il apporte une contribution académique importante qui touche plusieurs domaines, dont notamment les sciences humaines et sociales, les études de la santé, la médecine, la bioéthique, la psychanalyse, le droit... Il inclut également à part entière dans sa démarche des manifestations culturelles et sportives pouvant elles-mêmes faire l'objet d'une démarche réflexive. Ce programme aspire à rendre visible et central le handicap vécu en contexte francophone et à fournir des outils pour la réflexion scientifique et pour l'action politique vers un futur inclusif.

En dépit des évolutions législatives, la citoyenneté affirmée peut rester pour partie relative. Les écarts restent constants entre les droits et la pratique des droits. Cette citoyenneté se gagne certes par le droit, par l'effectivité du droit et nécessairement par notre capacité à co-construire des actions, à mixer les populations au quotidien. La recherche, le sport, la culture ne doivent pas seulement être des instruments de sensibilisation au handicap. Ils doivent être des lieux de coproduction avec les personnes en situation de handicap physique, sensoriel, cognitif ou psychique. C'est pour répondre à ce besoin que l'Université

Clermont Auvergne et l'Université Saint-Boniface (Manitoba, Canada) portent le projet « Handicap et citoyenneté » et accorde en son sein une place fondamentale à la culture.

Ce projet porte une ambition : il ne veut pas parler du handicap ou simplement montrer les réalités du handicap, mais proposer des actions multiples qui permettent pour les personnes en situation de handicap de conquérir leur citoyenneté et de devenir en conséquence des acteurs pleins et entiers, y compris des réseaux de recherches internationaux. Une manifestation culturelle par exemple est toujours le résultat d'un travail en amont associant chacun en situation ou non de handicap.

Être citoyen, c'est pouvoir prendre pleinement part et pas simplement être objet d'attention. C'est être un sujet actif et coactif dans une société qui se donne les moyens d'être inclusive. C'est être en mesure d'être un acteur de sa vie individuellement et collectivement, de prendre possession de son être physique et psychique et de son environnement physique comme social. C'est être en mesure de s'approprier les différentes dimensions de l'existence et de pouvoir faire des choix.

Le programme « Handicap et citoyenneté » vise ainsi à l'organisation d'un ensemble de manifestations scientifiques, culturelles et sportives, en local, en national et à l'international.

[Téléchargez l'appel à projet\(https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/appel-a-projet-artistique-et-culturel\)](https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/appel-a-projet-artistique-et-culturel)

Test

<https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/appel-a-projet-artistique-et-culturel-itinerant-2018-2019>
(<https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/appel-a-projet-artistique-et-culturel-itinerant-2018-2019>)